

Se lever à 7 heures pour se retrouver en avance devant les portes encore fermées, faire sa place dans la queue déjà longue en prévision des heures qui suivront, attente, avec chacun sa préoccupation (tu vas pas te plaindre hein ? T'es chômeur quand même !).

Une file qui s'étend jusque sur le trottoir les deux seuls jours ouvrables, en attente d'accéder aux deux seuls guichets qui font de « l'accueil », distribuant réponses et numéros pour cette attente, plus longue encore, qui suivra celle de la file, assis dans la salle d'attente. Ces petits tickets numérotés qu'on serre anxieusement comme les numéros gagnants d'un Loto imaginaire, chargés des possibles résolutions à nos problèmes, loyer, factures, ou de nos possibles déceptions.

Personnes s'adressant la parole, ou presque, surveillant sa place dans le rang. Silence d'attente. Pourtant ce matin, dans les heures bourdonnantes s'élèvent tout à coup des voix, qui gueulent, que « ça fait déjà des heures qu'on attend ! Que c'est pas possible ! Que faites votre boulot putain ! Que...pourquoi ya tellement de guichets vides là en bas et seulement deux personnes à l'accueil ? Que...je suis chômeur oui, mais je ne suis pas là pour justifier votre salaire... »

Des voix en écho qui accueillent, soutiennent, ou approuvent en silence ; les émotions que ça remue ; et les responsables, plus ou moins gradés qui se succèdent pour appeler au calme, au dialogue, au silence...à s'en aller ; rien n'y fait la voix persiste et continue de gueuler et se fera emmener ailleurs par les uniformes, les keufs !!, avec leurs gilets pare-balles. Et la gueule que ça lui fait au service public d'assurer sa permanence avec un flic de chaque côté du bureau.

Qu'on sache bien quelle est notre place, en file et en silence ;

Comme en taule où, quand une grève de matons aboutit à une situation encore plus insupportable que la détention jugée « normale », sans sortie, ni

douche, ni même nourriture, ceux qui optent pour la révolte et la destruction brutale et immédiate des infrastructures seront rapidement ramenés au calme par la présence de l'armée...la jolie gueule d'humanitaire que ça lui fait au service public des prisons tenues par les uniformes militaires. Gueule d'ordre, à se taire, à rester calme...pas de questions sur la légitimité d'un ordre qui a besoin de tellement d'uniformes pour se défendre. Il doit être bon, doit être sans doute le seul possible ? Le problème c'est forcément ceux qui critiquent, qui gueulent ; eux les violents ; ou eux les indésirables, ces réfugiés dont on ne sait que faire et qu'on repousse toujours plus loin de nos frontières ou dans ces toutes nouvelles taules et camps sécurisés, là non plus pas de critique sur ce maintien de l'ordre qui multiplie murs et barbelés aux quatre coins du territoire.

Et quand de nouveau des voix s'élèvent et des actes de révolte se multiplient, éclatant les silences imposés et se déchaînant contre tous les acteurs, responsables et entrepreneurs de l'ordre public, en destructions matérielles, manifestations, journaux, tracts, tags, etc la sanction judiciaire tombe, comme dans le cas du procès contre douze anarchistes et antiautoritaires, accusés, entre autres, de participation à une association terroriste et différents actes de vandalisme dans le cadre de luttes contre les frontières et les prisons.

Terroristes, ceux qui gueulent quand la vie étouffe, quand l'humiliation les réduit, quand la misère leur est imposée ? Terroristes ceux qui se joignent à eux en solidarité ? Terroristes ceux qui refusent patiemment leur tour à la place qui leur est assignée, qui refusent d'accepter que « c'est normal et on devrait déjà être bien content ! Ça pourrait être pire... » ?

Non ; c'est cette mise sous silence le véritable terrorisme.

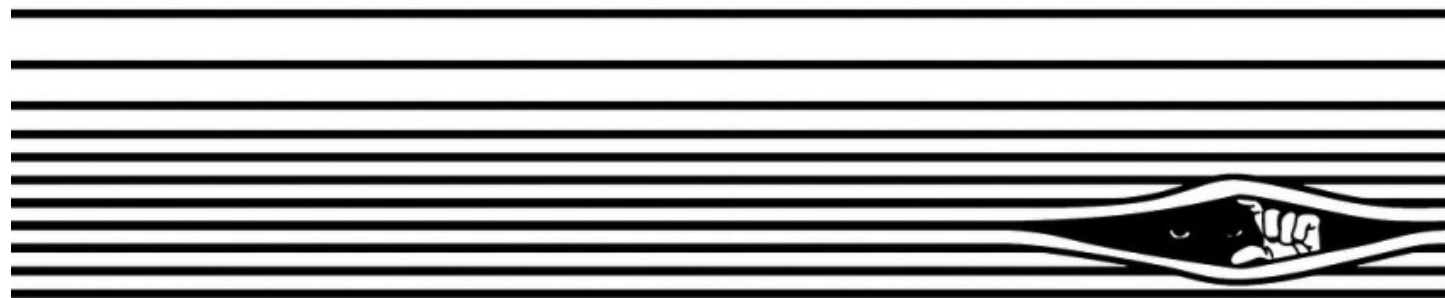
En solidarité avec les révoltes contre cet ordre et ses structures, dans la rue, les taules ou ailleurs.

[Tract collé sur les murs de Bruxelles, en 2016]



Bulletin |

insoumis face à la répression,
insurgé pour la liberté,
depuis le territoire belge,
et par-delà les frontières



À partir de 2008, l'État belge a mené une vaste enquête visant les luttes multi-formes – mais toujours sans concessions – qui s'attaquaient aux centres fermés, aux frontières, aux prisons et ce monde basé sur l'autorité et l'exploitation. Dans son collimateur : la bibliothèque anarchiste *Acrata*, des publications anarchistes et anti-autoritaires (*Hors Service*, *La Cavale* et *Tout doit partir*), des dizaines de tracts et affiches, une bonne centaine d'actions, d'attaques et de sabotages... bref, la lutte contre le pouvoir sous ses différentes expressions.

Initialement poursuivis pour « participation à un groupe terroriste », **c'est finalement sous l'inculpation d'« association de malfaiteurs » que 12 compagnons seront jugés tout au long de la semaine du 29 avril 2019.**

mars
2019

-

1

Contexte

Fin 2008, en pleine période d'hostilités diffuses déclenchées par la révolte en Grèce suite à l'assassinat d'Alexis par la police, le Parquet Fédéral belge lance une enquête visant des anarchistes et des anti-autoritaires. En 2010, sur base d'une liste d'actions que la police attribue à la « mouvance anarchiste » et alors que la lutte contre la construction d'un nouveau centre fermé à Steenokkerzeel se fraye un chemin, la juge d'instruction Isabelle Panou est affectée à l'enquête qui relève désormais de l'antiterrorisme. En mai, puis en septembre 2013, une dizaine de perquisitions ont lieu dans le cadre de cette enquête, ces perquisitions visent différents domiciles ainsi que la bibliothèque anarchiste *Acrata* située à Bruxelles. C'est à cette occasion que l'existence d'une enquête antiterroriste se donne à voir pour la première fois. Cette enquête est menée par la section antiterroriste de la police judiciaire fédérale qui se retrouvera épaulée tantôt par la Sûreté de l'État, tantôt par le Service Général du Renseignement et de la Sécurité de l'armée ainsi que par différents services anti-terroristes d'autres pays européens. C'est en 2014 que l'enquête est close, aboutissant aujourd'hui au renvoi devant la Chambre du Conseil de douze anarchistes et anti-autoritaires.

De son enquête, le Parquet Fédéral s'est efforcé de tirer pas moins de 29 inculpations individualisées. Neuf compagnons sont accusés d'appartenance à une organisation terroriste et de participation à des activités terroristes pendant des périodes plus ou moins longues. Trois d'entre eux sont en plus accusés d'en être les « dirigeants ». Par ailleurs, trois autres personnes ayant été arrêtées dans la foulée d'une attaque contre le

commissariat des Marolles sont quant à elles accusées d'appartenance à ce groupe terroriste pendant un jour, ainsi que des différentes inculpations se rapportant à cette attaque. Ça c'est pour l'accusation générale.

Celle-ci est ensuite complétée par des accusations plus spécifiques telles que participation à une manifestation sauvage devant le centre fermé 127bis à Steenokkerzeel (transformée en « tentative d'incendie volontaire » et d'« infraction terroriste » par le parquet), préparation et participation à une attaque contre le commissariat de police dans les Marolles (qualifiée par le parquet d'« infraction terroriste »), coups et blessures sur des agents de police à plusieurs reprises, obstruction de la voie publique, dégradations diverses et variées, vols à l'étalage, incendie de voitures de gardiens de prison sur le parking de la prison de Ittre, incitation à commettre des infractions terroristes... Il est à préciser que ces accusations spécifiques visent à chaque fois des compagnons spécifiques, c'est-à-dire que tout le monde n'est pas inculpé pour l'ensemble des faits reprochés.

En arrière-plan de cette enquête qui a duré plusieurs années et qui a produit pas moins de 32 cartons de paperasses, le Parquet Fédéral émet l'hypothèse qu'un « groupe anarchiste terroriste » serait actif, notamment à Bruxelles, et que les inculpés auraient « participé à » ou « favorisé » ces activités. Il dresse par exemple une longue liste d'une 150-aine d'attaques, dont une bonne partie incendiaires, contre des structures de la domination, des commissariats, des tribunaux, des banques, des entreprises qui se font du beurre sur le dos de l'enfermement, des chantiers, des véhicules de diplomates, d'eurocrates

et de fonctionnaires de l'OTAN, des antennes de téléphonie mobile,... Toutes ces attaques ont eu lieu à Bruxelles et dans ses environs entre 2008 et 2013.

L'invention d'un groupe terroriste qui serait responsable de l'ensemble de ces faits (ne serait ce que par le fait de « les avoir rendus possibles ») permet de jolies pirouettes servant l'accusation : une bibliothèque devient un lieu de recrutement, des discussions deviennent des réunions clandestines, des tracts et des journaux de critique anarchiste deviennent des manuels de guérilla urbaine, des manif et des rassemblements deviennent des appels au terrorisme, des liens affinitaires entre des personnes en lutte et l'auto-organisation qui peut en découler deviennent « un groupe terroriste structuré ». L'invention d'un « groupe terroriste anarchiste » est bien évidemment une tentative assez maladroite de la part de l'État de réduire la subversion anti-autoritaire et révolutionnaire à l'œuvre d'un seul « groupe structuré ». En tentant de mettre derrière les barreaux une poignée d'anarchistes qui dérangent, l'État cherche à décourager les réfractaires à passer à l'action directe contre ce qui nous opprime et exploite et d'imposer un silence absolu aux désirs, possibilités, réflexions et critiques qui s'affrontent à ce monde autoritaire.

Ce qui est renvoyé devant le tribunal, c'est donc toute une mosaïque de luttes, de révoltes, d'idées, d'actions directes, de critiques, d'imaginaires révolutionnaires, d'agitations qui ont, pendant des années, cherché à s'attaquer à la domination. En cela, l'éventuel procès concerne non seulement les compagnons inculpés, mais aussi tout individu, tout anarchiste, tout révolutionnaire, tout réfractaire à l'ordre, tout insoumis à l'autorité qui ne veut pas rester les bras croisés devant l'exploitation et l'oppression. Ce qui est visé, c'est

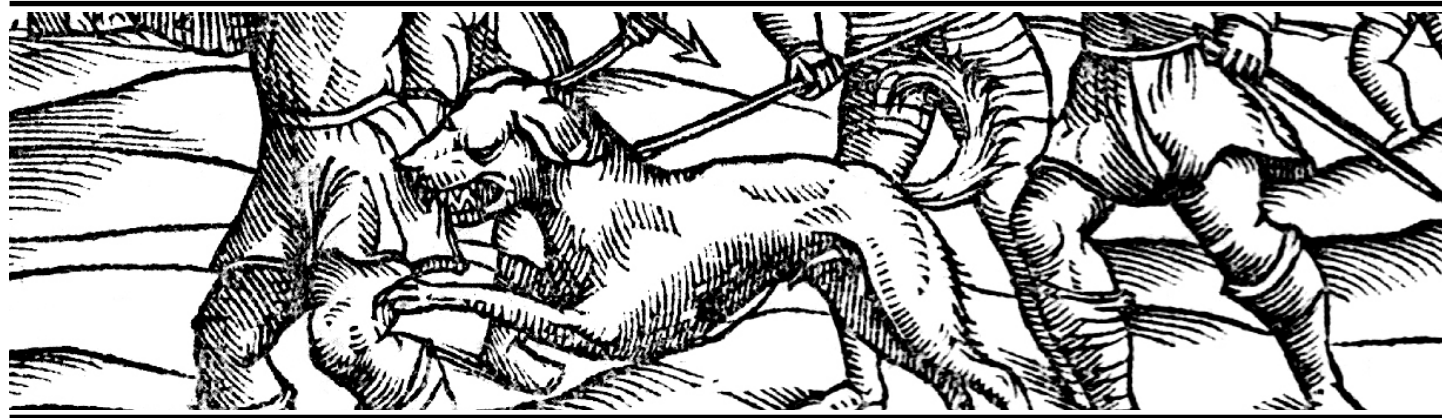
la recherche de l'autonomie dans l'action, l'auto-organisation dans la lutte, l'action directe dans toute sa diversité, le choix de défendre et de diffuser des idées anarchistes et révolutionnaires, de participer ensemble avec d'autres révoltés à des combats auto-organisés et autonomes. Et finalement, sans doute, une approche combative de l'anarchisme qui part de l'individu, de l'affinité, de l'informalité.

Il serait étrange de séparer la répression qui vise aujourd'hui quelques anarchistes et anti-autoritaires de l'ensemble de la répression qui cherche à mater (souvent préventivement) toute critique de l'ordre établi et la révolte. A coups de « menaces terroristes », de crise de réfugiés, de lutte contre la criminalité et de guerres bien réelles, la répression étatique passe aujourd'hui à la vitesse supérieure. Dans une période où les changements et les restructurations viennent toujours plus rapidement modifier les terrains de la conflictualité sociale, neutraliser ceux qui dérangent par leur pensée et leurs actes fait partie d'un ensemble qui cible les exploités et les opprimés : le durcissement des conditions de survie, la militarisation des frontières, l'imposition d'un contrôle technologique massif, la construction de nouveaux camps de détention,...

Se défendre contre ce coup répressif qui veut renvoyer des compagnons devant un tribunal sous des accusations de terrorisme, c'est défendre la possibilité et l'espace de l'agir anarchiste et anti-autoritaire. Et, par la solidarité avec les compagnons inculpés, faire face à la répression étatique qui vise à paralyser toute action subversive.

Si se battre pour la liberté est un crime, l'innocence serait vraiment le pire de tout.

Avril 2016



Contact

La Lime – Caisse de solidarité bruxelloise

lalime@riseup.net

<https://lalime.noblogs.org>

Réunion chaque premier lundi du mois à 19h à Acrata

Numéro de compte pour soutien financier :

IBAN BE10 0003 2444 6004

BIC BPOT BE B1 (Bpost Bank)

Acrata – Bibliothèque anarchiste

acrata@post.com

<https://acratabxl.wordpress.com>

Rue de la Grande Île 32 – Bruxelles

Info

Puis, pour revenir un peu sur cette période-là :

Tout doit partir. Pour la liquidation totale de ce qui nous détruit. Les numéros de ce journal sont consultables dans des différentes bibliothèques anti-autoritaires. On peut aussi les télécharger sur le net.

Brique par brique. Se battre contre la prison et son monde (Belgique, 2006-2011). Paru aux éditions Tumult.

Éclats de liberté. La lutte contre la construction d'un nouveau centre fermé pour clandestins à Steenokkerzeel (Belgique, 2009-2010). Paru aux éditions Tumult (tumult.noblogs.org)

Hors Service. Recueil de textes du journal anarchiste 2010-2014. Paru aux éditions Tumult (tumult.noblogs.org)

Le procès

Après une séance de légalisation des méthodes particulières de recherche utilisées dans le cadre de cette enquête (filatures, écoutes téléphoniques, placement de microphones dans un domicile, perquisitions en cachette, tentatives d'infiltration, placement de dispositifs de vidéo-surveillance devant des domiciles et à l'intérieur d'un domicile) en octobre 2015, le dossier est renvoyé devant la Chambre du Conseil. La séance de cette Chambre - qui a pour but de décider s'il y a lieu de faire un procès ainsi que de définir les inculpations finales - est fixée pour mai 2016. À cette occasion, la juge décide de reporter la séance le temps de clarifier la langue dans laquelle le procès doit se tenir. La langue sera donc le français et un nouveau rendez-vous devant la chambre du conseil est annoncé pour mai 2017, le rendu sera donné en août de la même année. Finalement, c'est le 22 octobre 2018 que la date du procès sera officiellement annoncée pour la semaine du 29 avril 2019.

Le 1/08/2017, la Chambre du Conseil de Bruxelles a donc rendu son jugement quant au renvoi devant un tribunal correctionnel ainsi que les accusations. Avant qu'on ait pu prendre connaissance de ce jugement, un communiqué de presse émanant de la Justice circulait déjà. Repris par des journalistes, les articles parus ensuite dans la presse ne contiennent que des erreurs, mélangeant cette enquête avec celle plus focalisée sur la lutte contre la maxi-prison, se référant à des faits qui se sont passés en dehors de la période concernée par cette enquête et finalement se trompant totalement sur les accusations retenues par la Chambre du Conseil.

Tout d'abord, la Chambre a supprimé l'aggravante de terrorisme partout où le Parquet Fédéral l'avait collé à un délit précis, supprimant en même temps l'accusation de participation à un groupe terroriste. Ensuite, la Chambre a supprimé pas mal d'accusations dont elle estimait qu'il n'y avait pas de charges suffisantes pour justifier un renvoi devant le tribunal correctionnel, notamment les accusations concernant l'attaque contre le commissariat de police des Marolles le 1er octobre 2010, l'incendie de plusieurs bagnoles de gardiens de prison sur le parking de la prison d'Ittre le 28 mai 2011, la fabrication de fausses fiches de paie, quelques vols dans des supermarchés, l'incitation à commettre des infractions terroristes (requalifiés d'abord en « incitation aux crimes et délits », mais ensuite supprimés pour raison de prescription).

Par contre, la Chambre du Conseil a requalifié « la participation à un groupe terroriste » en « faire partie d'une association formée dans le but d'attenter aux personnes ou aux propriétés, par la perpétration de crimes ou délits » (9 personnes accusées), et transformant alors « dirigeants d'un groupe terroriste » en « provocateurs ou chefs de bande d'une association formée dans le but d'attenter aux personnes ou aux propriétés, par la perpétration de crimes ou délits » (3 personnes accusées). Les autres charges retenus sont :

- Tentative d'incendie contre le centre fermé de Steenokkerzeel lors de la manifestation sauvage du 21 janvier 2009 devant le centre fermé en question (Accusation visant 8 personnes)
- Avoir commis une attaque ou avoir résisté avec violences ou menaces envers six policiers lors de la manifestation sauvage du 21 janvier 2009 devant le centre fermé de Steenokkerzeel (Accusation visant 8 personnes)
- Menaces à l'encontre d'un voisin qui avait appelé la police lors d'un lancement de feu d'artifice devant la prison de Forest le 4 octobre 2010 (Accusation visant 3 personnes)
- Dégradations (ou tentative de) sur deux limousines à la sortie de la « Rencontre autour du livre subversif » du 15 octobre 2011 à Saint-Josse-ten-Noode, avec la circonstance aggravante d'être motivées « par la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'un groupe spécifique de personnes » (dans ce cas, les bourges) (Accusation visant 3 personnes)
- Coups et blessures contre deux chauffeurs de limousine lors de cette même bagarre du 15 octobre 2011 (Accusation visant 3 personnes)
- Coups et blessures sur un agent dans la nuit du 1er octobre 2010 à Bruxelles (Accusation visant 1 personne)
- Avoir commis une attaque sur deux policiers ou leur avoir résisté avec violences ou menaces lors d'une manifestation sauvage à Anderlecht du 12 novembre 2010 (Accusation visant 2 personnes)
- Fabrication et transport d'armes, en l'occurrence des clous tordus et des barres de fer, respectivement le 1er octobre 2010 et le 12 novembre 2010 (Accusation visant 4 personnes)
- Avoir injurié des fonctionnaires de l'UE dans la station Métro Schuman, le 20 mars 2012 (Accusation visant 3 personnes)
- Graffitis à trois occasions (Molenbeek, Saint-Josse et Schuman), dont quelques uns avec la circonstance aggravante d'être motivées « par la haine, le mépris ou l'hostilité à l'égard d'un groupe spécifique de personnes » (dans ce cas, les bourges et les fonctionnaires de l'UE) (Accusation visant 7 personnes)
- Entrave méchante à la circulation pendant la bagarre du 15 octobre 2011 et pendant la manifestation sauvage à Anderlecht du 12 novembre 2010 (Accusation visant 4 personnes)
- S'être publiquement attribué le titre d'avocat honoraire (Accusation visant 2 personnes)